



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la susdite municipalité que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a adopté le 13 novembre 2017 le règlement suivant.

RÈGLEMENT NUMÉRO 381

Règlement numéro 381 amendant le règlement de zonage numéro 373 afin de créer la zone T-1 à même les zones EAF-2, EAF-6, EA/A-5 et EA/A-7 sur le territoire de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Tous ceux et celles qui veulent prendre connaissance de ce règlement peuvent le faire en se présentant au bureau de la municipalité sur les heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-du-Ha! Ha! ce 16^e jour de novembre deux mille dix-sept.

Mélanie Gagné, secrétaire-trésorière